

**Séance
extraordinaire
2023-12-21ss2**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2023 à 20 h M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Poste 5 vacant

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation dans les délais. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations;
6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2024;
7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, maire
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2023-12-01ss2

Adoption ordre
du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-12-02ss2

Prévisions
budgétaires
année 2024

4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil soit autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2023 et à s'approprier les sommes nécessaires suivantes :

DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil	113 882
Application de la loi	1 800
Gestion financière et administrative	484 333
Évaluation	101 200
Quote-part Édifice Amable-Bélanger	15 769
Police et transport scolaire	294 520
Protection contre l'incendie et sécurité civile (quote-part incendie 371 671 \$ –15 071 \$ (surplus accumulés des années antérieures)=356 600\$ (quote-part à payer en 2024)	409 336
Voirie municipale	673 613
Enlèvement de la neige	595 000
Éclairage des rues	30 200
Transport adapté	17 000
Réseau de distribution d'eau potable et égout	200 100
Assainissement des eaux usées	60 515
Enlèvement des matières résiduelles et achats de bacs bruns	541 148
Protection de l'environnement	3 300
Quote-part boues de fosses septiques	109 382
Logements sociaux	13 400
Politique familiale et MADA	9 900
Urbanisme et zonage	140 300
Promotion et développement quote-part MRC	135 869
Promotion touristique (MRC, Cap-Saint-Ignace)	68 690
Centre culturel	223 600
Parcs et terrain de jeux	443 200
Presbytère et gym	38 560
Bibliothèque et joujouthèque	44 121
Culture et Patrimoine	28 720
Mon village en vari'été	15 400
Environnement et embellissement	17 660
Frais de financement et autres activités financières	482 790
Remboursement de la dette à long terme	356 657
TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION	5 669 965

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'AFFECTION

IMMOBILISATIONS

Équipement informatique administration	3 500
Équipement travaux publics	2 000
Équipement informatique travaux publics	1 200
Panneau , nouveau module	2 800

AFFECTATIONS

Fonds réservés (remboursement fonds de roulement)	33 333
---	--------

TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **42 833**

TOTAL DES DÉPENSES **5 712 798**

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

TAXES

Sur la valeur foncière générale	2 836 967
Spéciale règlement d'emprunt 2014-10 (réservoir)	55 409
Spéciale 2015-07 (station d'épuration)	45 507
Spéciale 2015-08 (camions incendie)	77 278
Spéciale 2016-08 (caserne)	46 140
Spéciale 2016-11 (mise aux normes)	45 390
Spéciale 2016-14 (réfection conduites Souvenir-Vincelotte)	119 037
Spéciale 2016-16 (parc industriel)	50 330
Spéciale 2019-06 (Souvenir phase 2)	14 396
Spéciale lumière	40 000
Spéciale eau potable	100 000
Spéciale 2021-06 (Manoir et Coteau)	197 613
Luminaires DEL	1 750
Compensation aqueduc	129 000
Compensation égout	61 000
Enlèvement des ordures	290 000
Assainissement des eaux usées	102 000
Gestion des boues de fosses septiques	109 382

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	149 933
Gouvernement du Canada	1 500

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Administration générale	22 960
Sécurité publique	3 300
Transport	5 000
Hygiène du milieu	7 000
Aménagement et urbanisme	300
Centre culturel	86 000
Loisirs	148 000
Culture et patrimoine, MVV, presbytère et gym	73 200
Imposition de droits (licences, permis, carrières et sablières)	122 150
Amendes et pénalités	6 700
Intérêts	18 100
Autres revenus	28 000

REVENUS DE TRANSFERT

Partage croissance d'un point TVQ	160 067
Péréquation	82 146
Subventions gouvernementales et intérêts emprunts	477 243

TOTAL DES REVENUS **5 712 798**

2023-12-03ss2

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QUE

le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE

des travaux sont prévus au presbytère pour la suite de la réfection de la toiture et des galeries;

ATTENDU QUE

l'installation des lumières au DEL se finaliseront en 2024;

ATTENDU QU' il y a les immobilisations courantes dont l'achat d'ordinateurs et la modification d'un module dans le panneau numérique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Réfection de la salle de bain au presbytère*	20 000 \$
Réfection du presbytère	100 000 \$
Lumières au DEL (suite de l'installation)	35 000 \$
Ordinateurs et panneau numérique	9 500 \$
Développement résidentiels (prolongement de réseau) (en validation et évaluation pour positionnement)	1 000 000 \$
TOTAL	1 164 500 \$

*Les travaux d'adaptation de la salle de bain au presbytère sont subventionnés à 100 %. En ce qui a trait à la réfection au presbytère, une subvention de plus de 250 000 \$ (66 % des coûts) est confirmée par le ministère de la Culture et des Communications.

Période de questions

6. Période de questions écrites se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2024

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non.

2023-12-04-ss2

7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

ATTENDU QU' en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2024 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace publie dans l'édition de janvier 2024 de son journal local *Le Vaillant* les prévisions budgétaires de l'année 2024.

2023-12-05ss2

8. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 28.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire